

perte d'environ 1,200 emplois annuels. Il faut se rendre compte, monsieur l'Orateur, que l'effet réel, c'est que les régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé sont celles qui seront le plus durement touchées.

Il semblerait que la réduction des droits de 2½ p. 100, jointe au flottement du dollar canadien et à l'affaiblissement du dollar américain, ne puisse qu'aller à l'encontre de notre industrie de fabrication de remorques. J'estime que cette situation incitera davantage de détaillants canadiens à vendre des produits américains et servira également un encouragement encore plus grand aux fabricants américains à pousser de plus en plus leurs produits sur le marché canadien. Je ne puis voir comment une telle réduction tarifaire peut s'appliquer sans susciter des difficultés aux fabricants canadiens de roulettes, tant en ce qui concerne la production que l'emploi. Je conjure de toute urgence le ministre de repenser consciencieusement une telle réduction tarifaire afin que nos fabricants de roulettes, surtout nos entreprises vraiment canadiennes, et j'ai le plaisir de représenter dans ma propre circonscription une des plus importantes, n'en souffrent pas davantage.

J'aimerais m'arrêter brièvement sur un sujet tout à fait différent, mais plutôt que de le faire maintenant, puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Postes—Les mesures d'accélération du courrier—Demande de programmes efficaces; le député de Selkirk (M. Rowland)—Air Canada—La question de l'emploi des non-syndiqués pendant la grève—La demande de poursuites judiciaires; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La sécurité sociale—Demande d'augmentation des pensions aux aveugles.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que nous pourrions nous entendre pour aborder l'article n° 3 du Bill C-25 au nom du député de Calgary-Centre (M. Andre).

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Office national de l'énergie—Loi

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE PRÉVOYANT LE DÉPLACEMENT DU SIÈGE DE L'OFFICE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre) propose: Que le bill C-25, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que le bill C-25 sera lu pour la deuxième fois aujourd'hui. C'est peut-être le projet de loi le plus simple dont la Chambre a été saisie pendant cette session. Il a pour but de modifier un seul mot du paragraphe 6(1) de la loi sur l'Office national de l'énergie qui se lit maintenant comme il suit: «Le siège social de l'Office est établi à Ottawa». Le bill C-25 modifierait cette phrase ainsi: «Le siège social de l'Office est établi à Calgary». Ce projet de loi est court et la modification minime. Mais l'adoption de ce bill aurait des conséquences nombreuses et graves. Le bill toucherait et améliorerait de façon spectaculaire les activités de l'Office national de l'énergie, ainsi que l'élaboration d'une politique énergétique nationale; le bill toucherait et améliorerait de façon spectaculaire les activités gouvernementales dans ce domaine capital. Enfin, monsieur l'Orateur, ce projet de loi aurait les mêmes conséquences sur les perspectives du parti libéral dans l'Ouest du Canada.

• (1700)

J'espère prouver par mes observations que l'adoption de ce bill aura toutes ces conséquences et que s'il devient le précurseur de plusieurs autres villes, il influera profondément sur la façon dont notre pays est dirigé et mènera à un nouveau sentiment d'unité et d'efficacité et il dissipera en grande partie les impressions d'aliénation régionale.

A première vue, d'aucuns pourraient interpréter ce bill comme visant à plaire aux électeurs. D'autres pourraient le considérer comme un désir de participation à l'assiette au beurre—mettons par exemple une nouvelle jetée à Peblecove, un parc national à Rosedale ou un nouvel aéroport à Kenora. Ceux qui interprètent ainsi ce bill se trompent nettement sur sa portée et sur les raisons pour lesquelles je le présente aujourd'hui. Mon objectif essentiel c'est d'obtenir l'approbation de la Chambre pour réaliser une petite étape dans la décentralisation du gouvernement fédéral au Canada.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, la question de la décentralisation du gouvernement est l'une des plus importantes et des plus fondamentales que connaisse notre pays à l'heure actuelle. Cette question m'a toujours semblé importante depuis que je m'intéresse à la politique, c'est-à-dire depuis que j'ai atteint la majorité. Je suis heureux de voir, si toutefois je puis croire les déclarations faites par le premier ministre (M. Trudeau) lors de la réunion libérale qui s'est tenue dans l'Ouest pendant la fin de semaine dernière, que notre gouvernement approuve également le principe qu'une décentralisation du gouvernement fédéral est salulaire à l'ensemble du Canada.

Monsieur l'Orateur, ce changement d'attitude s'est fait attendre car, si le Canada doit survivre et progresser, nous ne pouvons plus accepter comme modèle politique une nation composée d'un noyau central détenteur de tous les pouvoirs sur un arrière-pays servile. Cette sorte de modèle